

PROPOSITION

Monsieur François Legault, premier ministre, propose, après consultation auprès des partis d'opposition et de la députée indépendante :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), madame Rady Khuong, membre, Commission d'accès à l'information, soit nommée membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section juridictionnelle, pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2023 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

**RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE MADAME RADY KHUONG COMME MEMBRE ET VICE-
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION**

QUE madame Rady Khuong exerce ses fonctions au siège de la Commission à Québec;

QUE le traitement annuel de madame Rady Khuong soit de 169 950 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Rady Khuong comme vice-présidente d'un organisme du gouvernement du niveau 4;

QUE dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander à l'Assemblée nationale le renouvellement du mandat de madame Rady Khuong à titre de membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information, il l'en avise dans les six mois de la date d'échéance du présent mandat;

QUE madame Rady Khuong puisse demander que ses fonctions de membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information prennent fin avant l'échéance de son mandat après avoir donné un avis écrit au président de l'Assemblée nationale.